

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
DE SHARM EL SHEIKH POUR ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES
OBJECTIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
Doc. Assembly/AU/12(XXII)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport et **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** les informations très détaillées sur les progrès réalisés par les États membres en rapport avec les engagements pris à Sharm El Sheikh, ainsi que les commentaires et les observations des États membres sur ce rapport ;
2. **FÉLICITE** les États membres dont le Rwanda et la Tunisie qui ont connu les meilleures performances dans la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement ;
3. **DÉCIDE** de désigner S.E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda pour être le champion de la sensibilisation et la mobilisation des États membres en vue de la mise en œuvre effective des engagements de Sharm El Sheikh concernant l'eau et l'assainissement en Afrique ;
4. **LANCE UN APPEL** aux États membres de renforcer leurs capacités et en évaluer les besoins globaux en vue de faciliter la préparation de projets bancables et éliminer les obstacles entravant l'utilisation rapide des fonds disponibles à la Banque africaine de développement, et en particulier en ce qui concerne les États fragiles à réduire leur écart et améliorer leur performance dans le secteur de l'eau ;
5. **RAPPELLE** que la réalisation de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 est une nécessité vitale pour libérer tout le potentiel de développement de l'Afrique et souligne le lien intime entre l'eau, l'agriculture et l'environnement ;
6. **ENTÉRINE** la Décision EX.CL/Dec.802(XXIV) adoptée par le Conseil exécutif lors de sa dernière session le 29 janvier 2014.

Decision on the report on the implementation of Sharm el Sheikh commitments on accelerating water and sanitation goals in Africa Doc. Assembly/AU/

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/381>

Downloaded from African Union Common Repository